



Rapport d'activité de la CSN 2016

29 mai 2017

Résumé

La Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) est une commission extraparlamentaire de la Confédération. Conformément à son mandat légal, elle conseille en toute indépendance le Conseil fédéral, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) pour toutes les questions relatives à la sécurité des installations nucléaires.

Au cours de l'année sous revue, la CSN s'est notamment penchée sur la proposition de la Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) concernant les domaines d'implantation à examiner de manière approfondie dans le cadre de l'étape 3 de la procédure du plan sectoriel «dépôts en couches géologiques profondes». La commission a poursuivi et achevé son analyse de cette proposition soumise par la Nagra en 2015. De février à septembre, des représentants de la Nagra ont répondu, dans le cadre des séances de la CSN, aux questions formulées par la CSN en 2015 en relation avec la proposition de restriction des sites. Les questions de la CSN portaient notamment sur des aspects fondamentaux jouant un rôle déterminant dans la perspective d'une évaluation de la proposition de restriction des sites et plus particulièrement sur les concepts de stockage et de barrières techniques, la profondeur maximale possible ou la profondeur minimale nécessaire d'un dépôt en couches géologiques profondes ainsi que les conditions géotechniques correspondantes. En collaboration avec des experts externes, la CSN s'est par ailleurs penchée sur les thèmes du percement ou de l'élargissement des tunnels dans les Argiles d'Opalinus ainsi que sur les mesures sismiques par réflexion en 2D auxquelles la Nagra a procédé pendant l'hiver 2011/2012 dans les domaines d'implantation potentiels. D'autres activités dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs étaient en lien avec la planification de l'étape 3 du plan sectoriel et la participation à l'organe spécialisé «Etudes géologiques» qui assure le suivi technique des travaux correspondants effectués par la Nagra sous la direction de l'IFSN.

La CSN a examiné les hypothèses actualisées d'aléa sismique définies par l'IFSN dans le rapport annuel ainsi que le modèle qui sous-tend celles-ci. Elle salue le fait que l'IFSN ait, par sa décision du 26 mai 2016, établi de manière contraignante les hypothèses d'aléa sismique pour les sites des centrales nucléaires suisses et qu'elle ait requis les justificatifs correspondants. La nouvelle définition des aléas sismiques formellement lancée en 1999 est ainsi achevée. Les accélérations qui en résultent sont nettement supérieures aux prescriptions applicables lors de la construction des centrales nucléaires suisses; elles peuvent cependant être comparées à la situation qui prévalait lorsque des justificatifs de sécurité avaient déjà été présentés en Suisse dans le cadre des mesures de suivi prises par l'IFSN en 2011 après la catastrophe de Fukushima. Aucun nouveau risque imminent n'a été constaté sur la base de ces hypothèses et les justificatifs requis par l'IFSN pour les nouvelles hypothèses d'aléa sismique ne présentent donc pas de caractère d'urgence. La CSN suivra de près la suite de l'établissement de ces justificatifs.



La CSN a remis au DETEC son avis sur le rapport d'activité et de gestion 2015 du conseil de l'IFSN. Sur la base des documents présentés, la CSN est arrivée à la conclusion que le conseil de l'IFSN s'était acquitté de ses tâches conformément à la législation. Concernant l'étendue de l'évaluation de la CSN, la CSN a recommandé d'adopter le rapport et de donner décharge au conseil de l'IFSN.

La commission s'est réunie lors de douze séances plénières. Des délégations de la CSN ont en outre participé à de nombreuses rencontres de divers organes pour clarifier des questions factuelles ou coordonner des activités.